



# LOI DE FINANCES 2018

## L'ESSENTIEL



### DROITS DE DOUANE

#### ÉLARGISSEMENT DES DROITS DE SORTIE DE 2%

Aux produits d'origine animale, végétale ou minière y compris les ananas, le haricot, la banane, l'huile de palme, l'hévéa, le coton, etc.



#### INTERDICTION DE DÉDUCTION DES PERTES

Pertes liées à un détournement ou fraude des associés, des dirigeants et des cadres.

### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

### TVA

#### SIMPLIFICATION DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS TVA

Instauration d'une catégorisation des entreprises éligibles au remboursement des crédits de TVA (entreprises à risque faible, moyen ou élevé).



#### APPLICATION DU TAUX RÉDUIT DE 5%

Le taux de la TSR applicable aux opérations pétrolières de recherche et de développement est passé de 15% à 5%.

### TSR

### TAXE FONCIÈRE

#### PROROGATION DU DÉLAI DE PAIEMENT

Délai passé du 15 mars au 30 juin de chaque année.



#### HAUSSE DU TARIF DU DROIT DE TIMBRE

De 10 000 FCFA à 25 000 FCFA/personne pour les vols internationaux à partir du Cameroun.

### DROITS DE TIMBRE

### PROCÉDURES FISCALES

#### RELÈVEMENT DU MONTANT DES AMENDES

De 5 000 000 FCFA à 50 000 000 FCFA en cas de fourniture de fausses informations, opposition au droit de communication ou à l'avis à tiers détenteur, etc.



### POUR + D'INFORMATION

[www.cac-international.com](http://www.cac-international.com)

[cacinternational@cac-international.com](mailto:cacinternational@cac-international.com)

© CAC International – All rights reserved